

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-561 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN
D'IMMEUBLES**

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 6 juillet 2026, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-561 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN D'IMMEUBLES

QUE le règlement vise, notamment, à :

- Empêcher le déperissement de certains bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure.

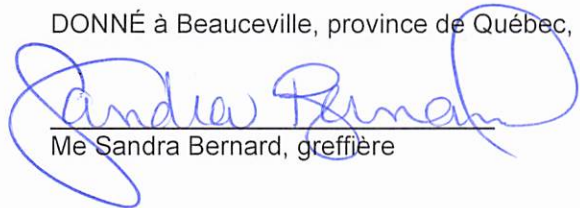
QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- | | |
|--|---------------------------|
| - Avis de motion : | 1 ^{er} juin 2026 |
| - Dépôt et adoption du projet de règlement : | 1 ^{er} juin 2026 |
| - Avis public d'une assemblée de consultation (internet) : | 4 juin 2026 |
| - Avis public d'une assemblée de consultation (journal) : | 10 juin 2026 |
| - Tenue de l'assemblée publique de consultation : | 29 juin 2026 |
| - Adoption du règlement : | 6 juillet 2026 |
| - Approbation par résolution de la MRC Beauce-Centre : | 16 septembre 2026 |
| - Certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre : | 17 septembre 2026 |

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

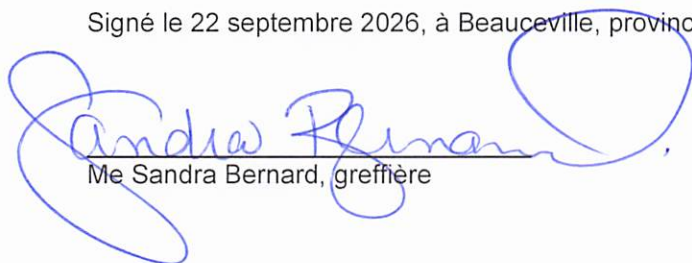
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 22 septembre 2026.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 22 septembre 2026.

Signé le 22 septembre 2026, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière